

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	19

Date de la convocation
23/11/2023

OBJET  
DE  
LA DELIBERATION

**CONVENTION  
POUR LA  
GESTION EN  
FLUX DES  
DROITS DE  
RESERVATION  
DE LOGEMENTS  
SOCIAUX (UN  
TOIT POUR  
TOUS)**



**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023**



**DELIBERATION N° 05  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre, à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- J.-M. CUILLE (procuration à A.-L. HUNOT)
- F. MALLET-MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- C. REWUCKI (procuration à C. CARIAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code General des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR);

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), modifiant les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralisant une gestion de ces droits en flux annuel par les réservataires (Etat, collectivités territoriales, employeurs, Action logement services, ...);

VU le décret n° 2020-145, du 20 février 2020, relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

VU la loi n° 2022-217 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS », reportant de 2 ans le délai de mise en conformité des conventions, initialement prévu au 24 novembre 2021, pour le porter au 24 novembre 2023 ;

VU le projet de convention propose par la société 'Un Toit Pour Tous' pour la gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux présents sur le territoire communal ;

ENTENDU l'expose de Monsieur le Maire.

CONSIDERANT que les conventions de gestion en flux visent à mettre en œuvre une gestion mutualisée des flux d'attribution en privilégiant une logique de publics à une logique de filière dans la mesure où les logements ne sont plus affiliés à un réservataire donné.

CONSIDERANT les logements sociaux concernés par ce nouveau dispositif et identifiés par le bailleur social 'Un Toit Pour Tous' sur le territoire communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**Article 1 :** APPROUVE le nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

**Article 2 :** APPROUVE les termes de la convention de gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux avec la société 'Un Toit Pour Tous' telle que figurant en annexe de la présente.

**Article 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire,  
Karine PERROTIN

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231130-DE05-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2023

Affichage : 04/12/2023

